



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 03 mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 00 – **salle du conseil**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28 avril 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, CHOLIERE Christine, SCEATS Fabienne, CASTILLE Sandrine et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, SAVARY Yannick, BOISSEAU William, MERLET Pascal, COLLIN Alexis et ERTEL Sébastien.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur LIGAUD Guy (pouvoir à Monsieur VAILLANT Frédéric) et Madame JEANVOI Nicole (pouvoir à Madame BARRANGER Nathalie).

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Madame SCEATS Fabienne est désignée secrétaire de séance.

Suite à la disparition de Monsieur Max MENARD, ancien Maire de la commune de 1983 à 1994, Monsieur le Maire débute la séance par une minute de silence en sa mémoire.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2022

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY indique que :

- Le protocole sanitaire est maintenu au niveau 1.
- Le projet en collaboration avec B2X, la S.E.S., Loïc TELLIER et la municipalité a bien progressé. Le sujet sera développé dans la commission « **Animation / associations / culture et jeunesse** ».
- Le prototype du nid d'insecte, qui sera fabriqué par la classe maternelle et qui sera installé sur les parterres communaux, est présenté à l'assemblée.
- Des animateurs du tri sélectif seront présents devant l'école le lundi 09 mai de 16h à 18h pour présenter les nouvelles consignes de tri.

Délibération : Modification de la tarification de la restauration scolaire pour la prochaine rentrée scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire présente le projet d'évolution tarifaire à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Une délibération est prise à 14 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » pour valider cette nouvelle tarification (n° 2022-05-D15).

Délibération : Modification des règlements intérieurs de la garderie et de la restauration scolaire pour la rentrée scolaire 2022/2023

Monsieur le Maire expose les évolutions envisagées pour chaque règlement.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver ces dispositions (n° 2022-05-D16).

B- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD informe que :

- Une réunion s'est tenue dernièrement quant au Contrat Local de Santé. Il a été question notamment de la création de la maison pluridisciplinaire dans la zone de REIGNAC-SUR-INDRE qui regroupera la pharmacie, trois médecins et un dentiste.
- Une réunion d'information, à destination de la population, sur le thème de la santé est organisée par la C.C.L.S.T. à DOLUS-LE-SEC le samedi 14 mai à 20h (conférences collectives et participatives).
- L'étude de faisabilité de constructions de logements à destination des personnes âgées vient de débiter. Une visite des logements réalisés sur la commune d'ATHEE-SUR-CHER est envisagée. La commission doit se réunir prochainement sur le sujet afin de définir concrètement les grandes lignes de ce projet (population, âge ...).
- L'association « PUZZLE » a proposé une action auprès du Club du Temps Libre le jeudi 19 mai (animation autour des jeux). Celle-ci concernera aussi l'école.

C- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE mentionne que :

- B2X : le projet avance à grands pas.

Il convient maintenant de valider les visuels relatifs :

- au totem, qui sera implanté à proximité de la mairie, d'une hauteur d'environ 2 m et 80 cm de circonférence,
- aux panneaux du parcours municipal, une trentaine fournis à titre gracieux par la S.E.S. ,qui alimenteront un parcours fléché et ludique à travers le bourg,
- aux panneaux d'entrée de bourg au nombre de 4, fournis de nouveau à titre gracieux par la S.E.S., disposés à chaque entrée de la commune,
- aux bâches qui seront imprimées pour la fête de fin d'année de l'école représentant l'intégralité des travaux réalisés par les écoliers.

La finalisation de l'intégralité de ces œuvres devrait intervenir d'ici fin mai.

La date d'inauguration doit être fixée prochainement.

- BULLETIN MUNICIPAL : la prochaine édition est prévue pour le mois de juillet
- FÊTE DES ASSOS : une réunion doit se tenir en juin pour déterminer l'organisation de celle-ci en septembre prochain.
- MANIFESTATIONS :
 - le marché de printemps le samedi 07 mai,
 - la finale du tournoi T.C.C. le samedi 18 juin
 - la fête de la musique le samedi 25 juin.
- SHOT : les inscriptions aux concours des maisons fleuries sont ouvertes depuis hier et ce jusqu'au 13 mai inclus. Une nouveauté cette année : une catégorie « enfants ». Les flyers correspondants seront diffusés dans les boîtes aux lettres ce week-end et lundi prochain. L'information sera notamment communiquée

par la direction de l'école auprès des parents via « éducartable ». La remise des plants sera validée à une date ultérieure qui reste à déterminer.

- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS : la commission a étudié les diverses demandes au titre de cet exercice. Suite à l'impact de la pandémie de COVID-19, un soutien supplémentaire (financier ou matériel) au tissu associatif a été validé afin d'appuyer son dynamisme et d'encourager l'organisation des diverses manifestations.

Délibération : Subventions aux associations pour l'exercice 2022

En sa qualité de Président du T.C.C., Monsieur ANTIGNY indique qu'il ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire indique les différentes modalités et propositions d'attributions de subventions pour cet exercice.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces subventions (n° 2022-05-D17).

Délibération : Exonérations exceptionnelles de loyers pour le 1^{er} semestre 2022 – associations « Fit and Zen » et « Hatha Yoga »

En sa qualité de Président du T.C.C., Monsieur ANTIGNY indique qu'il ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire précise les motifs et propositions d'exonérations.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider ces exonérations (n° 2022-05-D18).

D- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose les points suivants :

- ARTISAN : un artisan a sollicité dernièrement la municipalité car celui-ci souhaiterait installer son activité sur la commune en faisant l'acquisition d'une parcelle communale. La C.C.L.S.T. va être sollicitée prochainement pour cette possible implantation.
- BOUCHERIE : les travaux de réflexion se poursuivent en collaboration avec la C.C.L.S.T. Une des pistes à l'étude est de poursuivre la mise à disposition du laboratoire au « Pretty » et de trouver une autre fonction au local commercial.
- COMMERCANTS : le tirage au sort du gagnant du concours « panier garni » sera réalisé demain soir et la remise du prix aura lieu samedi 07 mai à 12h30. Les commerçants ont noté une bonne participation mais la durée d'un mois est jugée trop longue et sera donc revue à la baisse l'an prochain.
- COMMERCE AMBULANT : un habitant de la commune, producteur de volailles dans le sud du département à BOSSAY-SUR-CLAISE, a sollicité l'installation d'un point de vente ambulant de poulets fermiers (2 fois par mois). Après avoir délibéré sur le sujet, si l'avis émis est favorable, celui-ci pourra occuper le parvis de la mairie sur une emprise au sol de 20m² (après arrêté et convention d'occupation du domaine public) les 12 et 19 mai prochains (17h – 20h). Les dates ultérieures seront définies conjointement et préalablement avec la municipalité.

Délibération : Commerce ambulant – vente de poulets fermiers

Monsieur le Maire présente la requête formulée qui compléterait l'offre commerciale présente sur la commune.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette requête (n° 2022-05-D19).

E- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- AIRE DE JEUX : les barrières en bois ont été posées par les agents des services techniques afin de finaliser la délimitation de l'aire et ainsi d'éviter tout stationnement sur le site.
- CIMETIERE : les travaux de réfection du portillon ont été finalisés début avril.
- S.N.C.F. : suite à des travaux concernant le passage à niveau à proximité de la société S.E.S., la rue CHOPIN est fermée à la circulation jusqu'au 17 mai inclus.
-

- MAISON MEDICALE : la seconde tranche de travaux de réhabilitation du bâtiment doit être validée (délibération à suivre) au cours de cette séance.
A ce titre, la municipalité est toujours en attente de l'avis réservé à sa demande de subvention (D.E.T.R.) par les services de l'Etat.
- TUILERIE : Les divers chiffrages sont toujours en cours.
- VOIRIE / GROUPEMENT DE COMMANDES : des prélèvements d'amiante et H.A.P. sont prévus la semaine prochaine.

Délibération : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie (intempéries)

Madame BARRANGER indique qu'elle ne prendra pas part au vote de cette délibération du fait des liens de son employeur avec la société que la commission propose de retenir pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux afin de palier les désagréments liés aux intempéries (lieu-dit « Bissu », lieu-dit « Clos du Haut Luain » et devant l'école) et présente l'analyse des offres correspondantes.
Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette requête (n° 2022-05-D20).

Délibération : Choix des entreprises pour les travaux de la maison médicale

Monsieur le Maire expose le projet de 2nde tranche de réhabilitation de la maison médicale ainsi que les offres commerciales reçues à ce titre.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette requête (n° 2022-05-D21).

Délibération : Choix de l'entreprise pour les travaux relatifs au P.A.V.E. (plan pluriannuel)

Monsieur le Maire rappelle les engagements liés à la réalisation du P.A.V.E., notamment l'instauration d'un plan pluriannuel de travaux de mise en conformité.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette requête (n° 2022-05-D22).

F- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- CHEMINEMENTS PIETONNIERS : la D.D.T. nous a adressé l'estimation des coûts liés à ces projets (« Les Hélas » et « Le Haut Luain »). L'A.D.A.C. a été sollicitée pour réaliser l'étude de faisabilité.
- CIMETIERE : des devis ont été réceptionnés quant à l'aménagement des allées et d'autres sont en cours quant à l'extension du columbarium (cases et cavurnes).
- D.E.C.I. : deux propriétaires du lieu-dit « Saudinet » ont été contactés quant à l'acquisition d'une parcelle par la municipalité afin d'y développer la Défense Extérieure Contre l'Incendie.
- ECLAIRAGE PUBLIC : le S.I.E.I.L. a sollicité la collectivité quant aux délais de réalisation des deux projets d'enfouissements des réseaux (« Petit Luain » et ruelle de l'Isle Thimée / rue des Terres à l'Argent). Une réponse est rapidement attendue pour planifier ces chantiers
- EGLISE : le diagnostic du bâtiment va bientôt débuter notamment par voie aérienne (drone).
- GENS DU VOYAGE : compte tenu du coût de l'étude transmise par Tzigane Habitat (8 400 €) et de l'absence de subvention auprès de la C.C.L.S.T. (compétences uniques : création d'habitat et gestion d'aire de passage), le projet sera porté en collaboration avec les assistantes sociales de Tzigane Habitat et Monsieur Tristan BERNARD (animateur politique des gens du voyage de la C.C.L.S.T.).
A ce jour, les démarches entreprises ont mené à l'identification de 4 propriétaires, de plusieurs familles installées au lieu-dit « Marray », représentant 21 adultes et 17 enfants.
Il convient dorénavant d'engager le processus de régularisation quant à l'assainissement et aux autorisations d'urbanisme.
- PETITION (lieu-dit « L'Etang ») : une rencontre a eu lieu la semaine dernière avec le S.T.A. et une élue de CHANCEAUX-PRES-LOCHES sur le sujet. Un comptage des véhicules et de la vitesse sera réalisé prochainement. Cette étude permettra de démontrer la nécessité de mener ou non des travaux pour y limiter la vitesse.
- Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) : la commission a débuté la mise à jour de ce dernier.
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : la révision se poursuit et celle-ci ne sera pas soumise à une étude environnementale.

- RD 943 : une réunion relative à l'aménagement du carrefour avec DOLUS-LE-SEC a eu lieu dernièrement avec les services départementaux. Les négociations entre le Conseil Départemental et le propriétaire n'ayant pas abouties (acquisition d'une parcelle permettant de mener à bien la création d'un giratoire), la municipalité a engagé une médiation entre les parties afin de trouver une solution.
- SALLE OMNISPORTS : l'étude de faisabilité est en cours et ce projet est éligible au C.R.T.E.
- S.A.M.U. 37 : la municipalité a été sollicitée dernièrement afin d'équiper le stade municipal d'un dispositif d'urgence pour les services de secours. Celui-ci leur permettrait d'activer l'éclairage à distance pour l'atterrissage d'un hélicoptère.
Compte-tenu des coûts engendrés par cette installation, ce dossier ne peut pas être validé en l'état sans aide financière.
- VILLADIM : les travaux de la 1^{ère} tranche débuteront fin mai – début juin et le permis d'aménager relatif à la seconde tranche devrait bientôt être déposé en mairie.

G- Commission « Finances »

Délibération : Carte cadeau pour le départ à la retraite d'un agent affecté aux services techniques

La municipalité a pour tradition d'offrir un cadeau à tout agent faisant valoir ses droits à la retraite.

Monsieur le Maire sollicite donc l'approbation des membres de l'assemblée délibérante pour entériner cette proposition.

Une délibération est prise à l'unanimité pour valider cette décision (n° 2022-05-D23).

3. Questions diverses

Chambre Régionale des Comptes / contrôle des comptes et de la gestion de la C.C.L.S.T. portant sur les exercices 2017 à 2020

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de l'omission du rapport précité dans les pièces transmises à l'appui de la convocation à cette séance.

En conséquence, Monsieur le Maire en communique les grandes lignes à savoir :

- la Chambre Régionale des Comptes a analysé la période courant de 2017 à 2020,
- elle a transmis son rapport à la C.C.L.S.T. qui a été présenté en Conseil communautaire,
- celui-ci doit être débattu par la suite en séance du conseil municipal.

Il indique que le rapport ne comporte aucune mention quant à d'éventuelles irrégularités mais mentionne uniquement des recommandations quant à la gestion de l'E.P.C.I. :

- 4 relatives au développement économique (suivre l'efficacité des opérations économiques, privilégier les investissements plus rentables, diminuer le recours au crédit-bail et opter pour un budget économique global plutôt que par zone),
et
- 1 portant sur le service d'eau et assainissement (développer un programme pluriannuel d'investissement relatif à l'entretien et la réhabilitation des réseaux).

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'en débattre lors de la prochaine séance, ce que l'assemblée approuve à l'unanimité.

Information relative à l'adressage

Monsieur le Maire explique la réforme en cours quant à l'adressage et l'obligation faite aux collectivités de constituer une Base d'Adressage Locale (B.A.L.) qui alimentera désormais la Base d'Adressage Nationale (B.A.N.).

Cérémonie du 08 mai

Monsieur le Maire précise que le rendez-vous est fixé à 11h sur le parvis de la mairie et qu'un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

Elections législatives des 12 et 19 juin 2022

Monsieur le Maire rappelle les prochaines échéances électorales, nécessitant la présence des conseillers municipaux pour constituer le bureau de vote aux cours de ces deux journées, et la tenue d'une réunion de la commission de contrôle des listes électorales entre le 19 et 22 mai prochains selon la disponibilité des membres de ladite commission.

Retraite d'un agent des services techniques au 1^{er} juillet 2022 et congé de maladie ordinaire

La procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas abouti.

De plus, suite au congé de maladie ordinaire de cet agent, la municipalité a été dans l'obligation de recruter un personnel contractuel afin de pallier à cette absence.

Compte-tenu que la procédure de recrutement n'a pu être menée à terme et dans le cas où cet agent donnerait entière satisfaction, celui-ci pourrait être recruté pour une durée maximale d'un an dans l'attente du renouvellement de la procédure de recrutement.

La séance est clôturée à 22 h 05

Dates des prochains conseils municipaux : mercredis 08 juin et 06 juillet 2022 à 20 h 00